

Les formations du 1^{er} semestre 2019

17 janvier 2019 - Le secrétaire du Conseil

Durée : 1 jour

28 – 29 janvier 2019 - Etre administrateur salarié

Durée : 2 jours

14 février 2019 – Etre administrateur d'une filiale d'un groupe de sociétés

Durée : 1 jour

15 février 2019 – Administrateur : l'arrêté des comptes

Durée : 1 jour

18 - 19 février 2019 – Les meilleures pratiques de gouvernance

Durée : 2 jours

12 mars 2018 – Loi Sapin II et devoir de vigilance

Durée : 1 jour

19 mars 2019 – Administrateur : apprécier les risques de mise en cause de sa responsabilité civile et pénale

Durée : 0.5 jour

21 mars 2019 – Administrateur : participer au comité de rémunération

Durée : 1 jour

25 – 26 mars 2019 – Etre administrateur salarié

Durée : 2 jours

11 avril 2019 – Le secrétaire du Conseil

Durée : 1 jour

16 - 17 avril 2019 – Administrateur : l'arrêté des comptes

Durée : 1.5 jours

23 mai 2019 - Etre administrateur d'une filiale d'un groupe de sociétés

Durée : 1 jour

3 - 4 juin 2019 – Gouvernance bancaire

Durée : 2 jours

5 juin 2019 – Rôle et impact du comité d'audit

Durée : 1 jour

11 – 12 juin 2019 – Etre administrateur salarié

Durée : 2 jours

13 juin 2019 – Administrateur : l'arrêté des comptes

Durée : 1 jour

14 juin 2019 – La RSE : le nouveau rôle de l'administrateur

Durée : 1 jour

17 - 18 juin 2019 – Les meilleures pratiques de gouvernance

Durée : 2 jours

L'IFA est référencé auprès des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), financeurs de la formation professionnelle continue, pour l'ensemble de ses formations, depuis le début de l'année 2018.

Rapprochez-vous de votre OPCA afin de connaître les modalités de prise en charge

Renseignements et inscriptions : former@ifa-asso.com -  01 80 05 62 28



20 – 21 juin 2019 – Gouvernance et conduite de la stratégie

Durée : 2 jours

25 juin 2019 – Etre administrateur d'une association ou d'une fondation

Durée : 1 jour

28 juin 2019 – Posture de l'administrateur salarié

Durée : 1 jour

4 juillet 2019 – Loi Sapin II et devoir de vigilance

Durée : 1 jour

L'IFA est référencé auprès des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), financeurs de la formation professionnelle continue, pour l'ensemble de ses formations, depuis le début de l'année 2018.

Rapprochez-vous de votre OPCA afin de connaître les modalités de prise en charge

Renseignements et inscriptions : former@ifa-asso.com -  01 80 05 62 28

